

**MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE
Société à responsabilité limitée en Société anonyme ou SAS**

Dépôt d'actes

- 1 copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 exemplaire original du rapport du commissaire à la transformation.
- Eventuellement, 1 exemplaire de l'acte de nomination des personnes Membres des organes de Gestion, d'Administration, Direction, de Surveillance et de Contrôle, si elles n'ont pas été désignées dans les statuts

Publicité légale

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Les représentants

(A savoir les administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance, à l'exception des anciens gérants de la SARL)

A – Personnes Physiques :

Dans tous les cas :

- **Déclaration sur l'honneur de non-condamnation faisant apparaître la filiation.**

θ **Nationalité française :**

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

θ **Nationalité étrangère :**

- Etranger résidant en France (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco, Algérie) : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité



- Etranger résidant en France (autres nationalités) :
 - Copie du titre ou du récépissé du titre de séjour portant mention de l'activité commerciale, industrielle ou artisanale autorisée, ou de la carte de séjour vie privée et familiale ou de la carte de séjour portant la mention compétences et talents
 - ou
 - Copie de la carte de résident
- Etranger ne résidant pas en France :
 - Copie de la carte d'identité ou du passeport

B – Personnes Morales :

- Extrait de l'immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois (original).
Pour les personnes morales non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence le cas échéant, traduction en langue française.
- Pour le représentant permanent de la personne morale : copie de l'acte lui conférant cette qualité et s'il ne figure pas sur l'extrait K-Bis, toutes pièces relatives à la personne physique.

**Pour les commissaires aux comptes
titulaires et suppléants**

- Justification de leur inscription sur la liste des commissaires si celle-ci n'est pas encore publiée.
- Lettre d'acceptation de leurs fonctions (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

Autres pièces

- Pouvoir, si nécessaire
- Si l'activité est réglementée, fournir les pièces suivantes :
.....
.....

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

θ Modification	212,08 €
➤ Si SAS dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la présidence	96,08 €

➡ En cas d'établissements secondaires inscrits dans d'autres circonscriptions de greffe, joindre un **chèque global** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse (44,17 € par greffe concerné)

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de taxe



Formulaire

- Imprimé M2 en deux exemplaires signés en original.

